

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 4 août 2026

### La direction des Entreprises, de la consommation, de l'attractivité et des télécommunications (DECAT) a déménagé

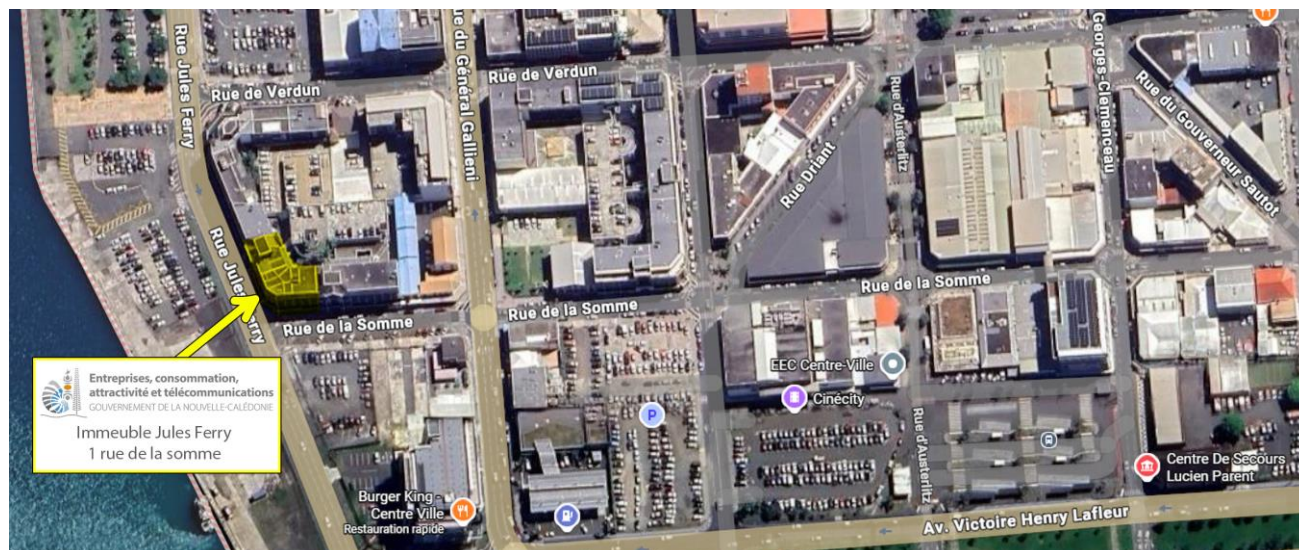
Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie informe les usagers que l'ensemble des services de la direction des Entreprises, de la consommation, de l'attractivité et des télécommunications (DECAT) (anciennement direction des Affaires économiques – DAE), **a déménagé dans l'immeuble Jules Ferry situé au 1, rue de la Somme, à Nouméa.**

Pour rappel, la DECAT est responsable de la mise en œuvre de la politique économique du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en matière de commerce intérieur, d'économie numérique et d'attractivité, sous réserve des attributions exercées par d'autres directions et services.

À ce titre, ses missions principales sont :

- la protection physique et économique des consommateurs (pour laquelle la DECAT propose des permanences téléphoniques et un accueil physique les lundis et vendredis de 7h30 à 11h30) ;
- la régulation et le développement du marché intérieur ;
- l'enregistrement des entreprises commerciales et des sociétés (le registre du commerce et des sociétés – Kbis, dépôt des comptes, immatriculation, etc... – accueille le public de 7h30 à 11h30 en semaine, sauf le premier jour ouvré de chaque mois) ;
- le développement de l'économie numérique et des filières d'avenir ;
- l'amélioration de l'attractivité du territoire.

La DECAT est ouverte au public du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h.



Entreprises, consommation,  
attractivité et télécommunications  
GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
Immeuble Jules Ferry  
1 rue de la somme